



Fédération Française de Carrosserie
Industrie et Services



Mobilité
Réparation et Services

Paris, le 29 novembre 2024

TRIBUNE de la FFC Mobilité réparation et services : « Les réparateurs de pare-brise non agréés ne sont pas des mafieux ! »

La FFC Mobilité réparation et services, affiliée à la FFC, organisation professionnelle de plus de 180 ans, a été très choquée par un article récent paru dans Le Parisien. Ce dernier, utilisant des informations émanant des compagnies d'assurance, assimile les réparateurs non agréés du vitrage à « une mafia du pare-brise ».

La FFC Mobilité réparation et services regroupe 2 300 adhérents, réparant des pare-brises au quotidien et appartenant à des enseignes de vitrage, des carrossiers indépendants avec ou sans enseigne, mais aussi des groupes de concessionnaires, non agréés par les assureurs.

Jusqu'en 2020, les assureurs remboursaient les opérations sur les pare brises sur un principe de confiance aux réparateurs. En effet, pour des raisons de coût, il n'était pas nécessaire de faire appel aux experts pour ce type de réparation. Les compagnies d'assurance ont aussi encouragé leurs assurés à se rendre chez leurs réparateurs agréés, qui offraient de surcroît des cadeaux aux automobilistes ! On rappelle, au passage, que ces enseignes, pour être agréées, pratiquent une remise 50 % aux assureurs sur leurs prix public et leurs reversent d'importantes commissions sur leurs factures.

Prendre en ligne de mire les réparateurs non agréés qui ne font que « singer » ce que la plus grande enseigne de vitrage agréée des assurances (Carglass) , fait au quotidien, à grands renforts de communication !

Rappelons-le, la règle des cadeaux est légale et inscrite dans le code général des impôts. Le professionnel les prend sur sa marge et les déclare dans sa liasse fiscale. Les non agréés ne surfacturent rien, sachant que les contrats des clients précisent que le remboursement est plafonné aux temps « barémés » du constructeur en pièces et en main d'œuvre.

En revanche, l'assureur, en brandissant l'étendard des cadeaux, souhaite faire supprimer la loi Hamon de 2014, qui permet aux assurés de se rendre chez le réparateur de leur choix. Sa réelle motivation consiste à faire baisser ses coûts, en imposant son barème de remboursement. Les assureurs ont d'ailleurs commencé collégalement et illégalement, en plafonnant leurs

remboursements à un tarif unique, pour tous les réparateurs non agréés, qu'ils soient vitriers spécialisés, carrossiers ou concessionnaires.

Pourquoi impliquer toute une profession alors que seulement certains cas isolés de fraude ont lieu ? Les assureurs pourraient remettre les expertises terrain en place.

L'augmentation du coût du remplacement de vitres n'est pas imputable à la fraude, mais à l'augmentation galopante du prix des pièces (voir les enquêtes SRA), les SUV ont des pare-brises plus chers que les berlines et la technologie des ADAS présente sur tous les véhicules, justifie une recalibration de caméra obligatoire pour la sécurité des usagés, ce qui augmente les coûts.

Laurent Fourcade, président de la FFC Mobilité Réparation et Services, se tient à la disposition de France Assureurs, source de l'article du Parisien, pour échanger sur toutes ces problématiques, afin de continuer à apporter aux assurés et sociétaires des compagnies d'assurances et des mutuelles, le meilleur service de proximité possible.